Province de Québec
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mardi 5 mai 2026 à 19 h 15 au bureau municipal, 421, 4e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à laquelle séance sont présents :

Monsieur le maire	Réjean Rajotte
Madame la directrice générale et greffière-trésorière	Micheline Martel,

Sont également présents :

Madame la conseillère	Hélène Dufault	poste 1
Messieurs les conseillers	Martin Doucet	poste 2
	Robert Chevrier	poste 3
	Pierre Paré	poste 4
	Michel Daigle	poste 5
	Daniel Plante	poste 6

1 Ouverture de l'assemblée

Le maire, monsieur Réjean Rajotte, déclare l'assemblée ouverte et invite la directrice générale à présenter le projet de Règlement soumis à la consultation publique mentionné dans l'avis public donné sur le sujet le 8 avril 2026.

2 Consultation sur le projet de Règlement numéro 648-2026 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés dans les zones 106 et 205-P, et les habitations bifamiliales isolées dans la zone 102-P ».

2.1 La directrice générale présente le projet de Règlement numéro 648-2026 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés dans les zones 106 et 205-P, et les habitations bifamiliales isolées dans la zone 102-P.

2.2 Le maire invite les citoyens à soumettre leurs questions.

L'inspecteur municipal, présent à la consultation, apporte une suggestion quant à la densification de la zone 102-P, ce qui apporte une discussion et une réflexion des élus et mène à une modification dudit Règlement pour passer de bifamiliales à multifamiliales isolées de quatre (4) logements et moins pour cette zone, pour laquelle cette modification fait consensus auprès des élus.

3 Clôture de l'assemblée

Après avoir procédé à la présentation du projet de Règlement, le maire déclare la levée de la présente assemblée publique de consultation à 19 h 32.

La directrice générale et
greffière-trésorière,

Micheline Martel, OMA

Le maire,

Réjean Rajotte